

Comité de pilotage du site Natura 2000 du Marais poitevin

Luçon, le 23 janvier 2025

Ordre du jour

I- Rappel du contexte et de la gouvernance du site Natura 2000	2
II- Actualités 2024	3
Bilan évaluation des incidences N2000	3
Bilan de l'observatoire du patrimoine naturel.....	4
Bilan des mesures agroenvironnementales et climatiques	6
Les actions de gestion sur le littoral	7
Bilan des contrats Natura 2000	7
Point sur la gestion de l'eau.....	7
Stratégie d'acquisition foncière	8
Stratégie nationale des aires protégées	8
III- Perspectives 2025	9

Compte rendu

Monsieur François Geay remercie des participants pour leur présence. Il souligne la forte participation au comité de pilotage (Copil) Natura 2000. Le Copil annuel permet de faire le bilan des actions réalisées et de définir les perspectives. Il réunit les acteurs impliqués dans la démarche Natura 2000, qui vise à concilier l'activité économique sur ces territoires singuliers et fragiles avec les enjeux de préservation de la biodiversité et de renforcement des fonctionnalités de la zone humide.

Madame Séverine Vachon, vice-présidente du Parc naturel régional du Marais poitevin, salue à son tour l'ensemble des élus, membres, associations et syndicats, pour leur présence. Elle souligne l'importance de la préservation de ce site unique en France et insiste sur l'engagement collectif pour protéger la biodiversité et les activités présentes (conchyliculture, agriculture, tourisme, etc.). Elle rappelle également que la zone humide du Marais poitevin, est éligible à la désignation Ramsar, reconnaissance internationale qui implique des responsabilités spécifiques à l'échelle du territoire.

I- Rappel du contexte et de la gouvernance du site Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000, créé en 1992, regroupe des sites remarquables à forte valeur patrimoniale en termes de biodiversité. Il comprend 27 732 sites en Europe, dont 1 780 en France, notamment le Marais poitevin. Ce réseau repose sur deux directives :

- La directive « Oiseaux » (1979) ;
- La directive « Habitats » (1992).

Le Marais poitevin bénéficie d'une zone de protection spéciale pour les oiseaux et de deux zones spéciales de conservation pour la faune, la flore et les habitats.

Ainsi, le site Natura 2000 représente 68 023 hectares et recense 171 espèces et 33 habitats d'intérêt.

Cette mission est rendue possible grâce au soutien financier de l'État, via l'EPMP, qui apporte une aide de 115 000 € cette année. Ce financement est essentiel pour assurer ces actions au quotidien.

Monsieur François Geay indique le rôle essentiel du Parc naturel régional du Marais poitevin dans l'animation du territoire pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, qui ne peut réussir qu'avec la collaboration des élus, collectivités et associations. L'EPMP seul ne peut pas agir efficacement sans ces partenariats. La gouvernance du site repose sur un document d'objectifs (Docob) qui planifie les actions en tenant compte des enjeux de biodiversité :

- Le premier Docob, validé en 2003, a été évalué en 2018 ;
- Le second, adopté en novembre 2022, marque une nouvelle phase du programme.

Le Copil est une instance de suivi et d'évaluation du Docob, où sont présentées les actions réalisées, les difficultés rencontrées et le respect des objectifs. Il réunit toutes les communes concernées par le zonage. L'EPMP, opérateur du site Natura 2000 depuis 2012, joue un rôle central. Toutefois, cela présente l'inconvénient de mettre à la tête de cette démarche un établissement public à caractère administratif sous tutelle d'un ministère donc de l'État. Le site est donc souvent considéré de manière différente, notamment par les financeurs. Malgré cette contrainte, des efforts sont faits pour mobiliser des financements externes. L'EPMP assure la présidence du Copil, supervise l'élaboration et l'évaluation du Docob et veille à la cohérence des actions.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est l'acteur principal sur le terrain. Il met en œuvre les actions du Docob et maintient les outils nécessaires, en particulier ceux liés à la connaissance :

- 31 fiches action ;
- 165 mesures avec de grandes orientations :

- Le suivi de l'évolution de la biodiversité, notamment biologique, au-delà des 125 000 € qui financent l'animation du site. La contribution de l'EPMP à l'Observatoire du patrimoine naturel, de manière exceptionnelle cette année du fait des contraintes budgétaires qui nécessitent de compléter des financements parfois défaillants ou en réduction ;
 - Les enjeux de communication et de sensibilisation du grand public ;
 - L'accompagnement dans les démarches de mise à jour ou d'élaboration de documents d'organismes. ;
 - Une animation générale sur le territoire.
- La gouvernance Natura 2000 :
 - Le Copil ;
 - Le Docob qui structure les travaux ;
 - L'observatoire du patrimoine naturel, outil de mesure, d'évaluation, de l'évolution de l'environnement et de sa biodiversité ;
 - La réglementation qui impose aux porteurs de projets sur les sites Natura 2000 de réaliser des études d'incidence. Ces démarches sont accompagnées par les services de l'État, en particulier au niveau départemental, pour faciliter l'instruction des dossiers.
 - Les outils Natura 2000 et leur accompagnement financier :
 - Au travers des mesures agroenvironnementales et climatiques pour ce qui relève des contrats spécifiques avec la profession agricole ;
 - Les chartes ;
 - La relation avec les acteurs du territoire :
 - Associations ;
 - Collectivités ;
 - Démarches d'urbanisme ;
 - Syndicats mixtes porteurs et animateurs de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage).

II- Actualités 2024

Bilan évaluation des incidences N2000

Madame Laurane Lequellec chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Marais poitevin, présente les actualités de 2024, avec un focus sur l'animation du dispositif Natura 2000 et les évaluations d'incidences. Ces évaluations permettent aux porteurs de projet d'auto-évaluer les impacts de leurs projets sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Les animateurs apportent les connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'emprise du projet ou sur la zone d'influence ; mais aussi des préconisations de gestion. En 2024, 91 porteurs de projets ont été accompagnés, avec une majorité en Charente-Maritime, où un dispositif local, les « fiches cantonales », est en place. Les associations syndicales du Marais, soumises à avis du groupe cantonal dont Natura 2000 fait partie, bénéficient également d'un accompagnement avant, pendant et après leurs travaux.

Les types de porteurs de projets accompagnés :

- Des porteurs de projet du privé à 70 % (entreprises, particuliers, associations) ;
- 30 % des établissements publics de type collectivités et communes

Les types de projets accompagnés :

- 25 % sont des travaux liés au réseau hydraulique avec le processus de fiche cantonale en Charente-Maritime ;
- 27 % sur les permis de construire, les déclarations préalables liées aux sites classés ;

- 25 % sur les activités socioéconomiques ;
- Dans une moindre mesure, les activités liées à du loisir comme les manifestations sportives ou artistiques ou la gestion d'espaces naturels.

Retour sur les réunions d'information Natura 2000 organisées en septembre et en octobre 2024 :

Des réunions ont été organisées en collaboration avec les services de l'État, notamment les trois directions départementales des territoires (et de la mer). Cinq réunions ont eu lieu pour mobiliser les communes, avec pour objectif de présenter les évaluations d'incidences, l'accompagnement possible par le Parc, et de rappeler le cadre réglementaire. Les élus, secrétaires de mairie et intercommunalités étaient invités. Les outils du dispositif Natura 2000, tels que les contrats et chartes, ont été présentés. Plus de la moitié des communes et sept communautés de communes ont participé.

Bilan de l'observatoire du patrimoine naturel

Madame Manon Billard, chargée de mission Natura 2000 pour le Parc Naturel Régional évoque les enjeux du littoral. À l'automne 2024, un groupe de travail a réuni les trois communes du littoral vendéen, ainsi que divers acteurs technique (offices de tourisme, APNE, etc.) et les services de l'État. L'objectif de cette rencontre était de présenter les suivis biologiques et les actions de gestion exercées sur le littoral, tout en échangeant sur des thématiques communes telles que la gestion des activités de plein air, des espèces exotiques envahissantes et le nettoyage des plages.

Les suivis biologiques :

Intégrés à l'observatoire du patrimoine naturel, ces outils centralisent les informations et connaissances sur le patrimoine naturel pour guider les politiques publiques et les actions de gestion. Il est animé par le Parc en collaboration avec une trentaine de partenaires et se divise en sept pôles thématiques. Un projet Feder a été déposé pour la période 2023-2025, afin de gérer l'observatoire et réaliser les suivis. 31 suivis biologiques sont réalisés à l'échelle du site Natura 2000. Ces outils contribuent aux politiques publiques et aux actions du territoire notamment à travers les contrats de marais, les stratégies régionales et de territoire.

Quelques exemples de suivis :

Le suivi annuel des colonies de hérons coordonné par le Parc depuis les années 1980, avec l'aide de 13 partenaires. En 2024, 4 195 couples étaient installés dans le marais, réparti en sept espèces. Le héron garde-bœufs, présent depuis les années 1990, est devenu l'espèce la plus abondante, dépassant le héron cendré depuis deux ans, avec 1 597 nids recensés en 2024.

Le suivi du Gravelot à collier interrompu, un petit oiseau qui niche sur les plages. Ce suivi est coordonné par le Parc marin et la LPO Poitou-Charentes. En Vendée, la LPO, les réserves de la Belle Henriette et de la Baie de l'Aiguillon, ainsi que l'OFB comptabilisent les nids. En 2024, 73 couples ont été recensés sur les 37 kilomètres de côte.

Madame Laurane Lequellec poursuit avec les suivis biologiques sur la flore et les habitats, en particulier sur la Marsilée quatre feuilles, seule espèce floristique d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 observée sur la station située dans la commune de Champ-Saint-Père.

En 2024, il a été constaté, avec le Syndicat bassin versant du Lay, que la jussie envahissait la station. Des mesures de contrôle, avec l'aide du conservatoire d'espace naturel des Pays de la Loire et du Conservatoire botanique national de Brest, ont été prises, incluant un arrachage minutieux autour de la Marsilée quatre feuilles relativement fragile, afin de tenter de la maintenir et de la préserver. Cette mesure se poursuit en 2025.

Par ailleurs, un suivi des récifs d'Hermelles sur l'estran est effectué depuis 2021. L'inventaire est coordonné à l'échelle du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis dans le

cadre du projet Coheco. Réalisé deux fois par an à la Tranche-sur-Mer, à la pointe du Grouin du Cou, lors des grands coefficients de marée, ce suivi révèle que la surface des récifs tend à diminuer, bien que les résultats actuels soient encore à prendre avec précaution.

Monsieur Olivier Gore, de l'EPMP, poursuit avec d'autres suivis biologiques demandés par la 7 C-4 du Sadge Loire Bretagne, visant à observer l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau. Mise en place en 2014, cette initiative a permis la publication de plusieurs articles scientifiques et le lancement d'actions de médiation. Depuis 2023, elle se concentre sur l'étude de 34 casiers hydrauliques du Marais poitevin, avec des objectifs similaires à ceux de Natura 2000, en particulier la protection des habitats prairiaux et des habitats canaux.

Les objectifs de ces deux études sont communs :

- Améliorer les connaissances de ces écosystèmes ;
- Étudier leur fonctionnement ;
- Connaître les paramètres d'influence.

L'étude se concentre sur la faune, la flore et divers paramètres environnementaux, notamment la qualité de l'eau, les paysages et les régimes hydriques. Le régime hydrique, qui détermine le niveau d'eau, la durée des inondations, les surfaces inondées et les périodes sèches, est au cœur de l'analyse. Ces facteurs influencent la faune et la flore. L'amélioration des connaissances permet d'optimiser les actions publiques, comme les contrats de marais et les règlements d'eau mis en place sur le territoire, dans le cadre de l'OPN Natura 2000 et de la 7C-4.

Madame Séverine Vachon souligne une vigilance concernant l'observatoire du patrimoine naturel, précisant que, en raison de la réduction des financements pour 2025, certains suivis devront être reportés. Cette réduction est liée à l'enveloppe restante pour 2025, valable sur trois ans, après des dépenses engagées lors des deux dernières années. Malgré cela, la qualité des suivis reste intacte et l'accent sera mis sur les suivis les plus urgents. La prochaine salve est en discussion avec les régions sur la partie Feder. Il sera important de déterminer si l'enveloppe future permettra de maintenir ces actions ou si une révision des priorités, en fonction des espèces ciblées, sera nécessaire.

Les supports de sensibilisation

Monsieur Alain Texier aborde l'éducation à l'environnement, soulignant l'importance de la restitution des résultats et de la connaissance dans le cadre de l'observatoire. Deux outils sont destinés au grand public et aux scolaires :

- Un document sur le Gravelot à collier interrompu.
- Les fiches nature, mises à jour tous les cinq ans, présentant les espèces du Marais poitevin par groupes (amphibiens, oiseaux, paysages). Ces fiches ont été réactualisées pour Natura 2000.
- Un document destiné aux agriculteurs impliqués dans l'action de suivi et de protection des Busards (cendrés, des roseaux, Saint-Martin).
- Une exposition sur la biodiversité du Marais poitevin est actuellement présentée à la Maison des marais mouillés à Coulon. Elle sera itinérante en 2026 et visitera diverses communes et sites.
- En parallèle, le site Atlas biodiversité Marais poitevin, lancé il y a deux ans, permet de consulter la répartition de 5 000 espèces sur le Marais poitevin, facilitant l'accès des habitants à ces informations. Ce site, fruit d'un partenariat entre 19 structures, a vu une augmentation de fréquentation de 172 % par rapport à 2023. Les résultats sont accessibles sur le site de l'observatoire du patrimoine naturel.

Monsieur Arthur Boidron chargé de mission eau et contrat territorial cadre à l'EPMP présente la création d'un guide sur la végétation aquatique et des berges, qui vise à aider les techniciens à identifier les espèces endémiques du Marais poitevin. Ce guide, qui exclut les espèces envahissantes sauf quelques rares similaires aux endémiques, a commencé en 2023. Il sera publié en fin d'hiver 2025, accompagné d'une sortie terrain pour sa prise en main. Il répertorie environ 130 espèces endémiques.

Bilan des mesures agroenvironnementales et climatiques

Madame Gaëtane Le Gourrierc chargée de mission biodiversité et règlement d'eau à l'EPMP, pilote le dossier Natura 2000 et les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Les MAEC sont un outil pour préserver les sites Natura 2000, en aidant les exploitants à protéger les prairies, les espèces inféodées à ces milieux et les infrastructures agroécologiques (IAE). L'EPMP est opérateur sur ce dossier et délègue l'animation au PNR et aux Chambres d'agriculture pour élaborer les diagnostics et plans de gestion avec les exploitants.

Un Copil a eu lieu en décembre 2024 pour aborder plusieurs sujets, et au total, 102 dossiers ont été déposés : 64 dans les Pays de la Loire et 38 en Nouvelle-Aquitaine.

Les différentes surfaces contractualisées en 2024 :

- 2 006 ha contractualisés avec différentes mesures choisies :
- La mesure milieux humides de niveau 1 pour 1 066 ha ;
- La mesure milieux humides de niveau 2, appelée également prairies humides sans intrants, contractualisée à un niveau de 734 ha ;
- La mesure milieux humides 4, appelée également « baisse en eau » pour 149 ha ;
- La mesure conversion de prairies pour 56 ha ;
- Les mesures « espèces » pour préserver les milieux où les espèces sont présentes, pour 481 ha ;
- Les infrastructures agroécologiques telles que les fossés, les mares et les haies pour 2 980 mètres linéaires de ligneux, six mares et 53 249 mètres linéaires de fossés.

Ces chiffres seront amenés à être consolidés, les services de l'État devant instruire les données. L'objectif pour 2023-2027 est d'atteindre 21 000 hectares engagés, soit le même niveau qu'en 2019. Les engagements pour 2023-2024 totalisent environ 20 000 hectares et sont répartis ainsi :

- 56 % engagées en prairies humides sans intrants ;
- 27 % en prairies humides ;
- 16 % en « baisse en eau » ;
- 1 % en création de prairies.

Cette année, le niveau de contractualisation est bon, permettant de rattraper l'objectif de 21 000 hectares de surface engagée. La mesure « milieux humides » (niveau 1, prairies humides) est également satisfaisante. De plus, une campagne de formation importantes a été menée, avec 13 sessions organisées par les animateurs (Chambres d'agriculture et PNR), couvrant des sujets tels que le parasitisme et les mesures agroécologiques.

Plusieurs remarques ont été formulés concernant le dispositif MAEC, estimant qu'il ne répond qu'imparfaitement aux besoins du territoire comme à ceux des éleveurs et de la biodiversité. Pour une gestion efficace des zones humides, il souligne que trois critères sont essentiels : des prairies ; la présence d'eau dans les parties basses des prairies en hiver et au printemps ; et la présence d'animaux en pâturage. Des éleveurs déplorent les paiements tardifs des aides Pac, l'absence ou le retard de paiement des MAE, parfois plafonnées, ou bien encore le non-cumul des MAEC avec le bénéfice des ICHN complémentaires.

Monsieur François Geay indique que ce sujet est régulièrement discuté lors du Copil annuel MAEC, et notamment lors du dernier qui s'est réuni en décembre 2024. Ce dispositif nécessite des ajustements constants. Pour les éleveurs du Marais poitevin, ces mesures financières sont essentielles. En 2023, un effort a été demandé aux agences de l'eau, notamment celle de Loire-Bretagne, pour compléter le budget de financement des MAEC dans le cadre de la nouvelle programmation de la Pac. Bien que l'élevage soit en difficulté et le nombre d'élevages en diminution, la conservation des prairies progresse, et la tendance à la perte de prairies dans le Marais poitevin est aujourd'hui inversée. La vigilance reste cruciale pour préserver l'élevage, nécessaire au maintien des prairies et de la biodiversité.

Monsieur François Geay rappelle que les opérateurs et les animateurs n'élabore pas la politique publique, mais s'adaptent aux mesures nationales déclinées au niveau régional par les directions

régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf). L'EPMP et ses partenaires militent toutefois au quotidien pour que ce territoire bénéficie du maximum de soutien financier possible.

Les actions de gestion sur le littoral

Madame Manon Billard aborde les actions de gestion sur le littoral en collaboration avec les trois communes littorales et le Parc marin sur les pratiques de nettoyage des plages. L'objectif est de promouvoir le ramassage manuel sur une grande partie de la côte vendéenne, conformément aux mesures du Docob. Des zones sans intervention de nettoyage ont été identifiées, très importantes pour le Gravelot à collier interrompu et les autres espèces qui dépendent de la laisse de mer, essentielle pour le maintien des dunes et la lutte contre l'érosion côtière. Cette action sera poursuivie en 2025, et le Parc marin examine l'impact des pratiques de nettoyage sur les zones de nidification du Gravelot.

Un projet de continuité écologique du pélobate cultripède visant à préserver cette espèce de crapaud en déclin est actuel à l'œuvre. Il s'agit d'une espèce à enjeux majeurs dans le Docob Natura 2000, qui se reproduit et vit sur le littoral. Le Parc travaille conjointement avec les réserves, l'ONF, le Conservatoire du littoral, les communes et l'État, pour créer un réseau de mares qui permettrait de reconnecter les populations de la pointe d'Arçay, de la réserve de la Belle Henriette et de la lentille du Brault, et permettre à la population de se maintenir. En 2024, trois nouvelles mares ont été créées sur une parcelle de l'État, derrière la réserve naturelle de la Belle Henriette, pour soutenir la population de pélobates.

Bilan des contrats Natura 2000

Madame Laurane Lequellec évoque les contrats Natura 2000 engagés par des partenaires.

Trois contrats ont été déposés en 2023 et engagés en 2024 :

- Le Conservatoire d'espèces naturelles de Nouvelle-Aquitaine a bénéficié d'un accompagnement de 200 000 € pour créer un contrat débuté en 2024, d'une durée de cinq ans. L'objectif est de gérer et maintenir des habitats d'intérêt communautaire, notamment les végétations herbacées hautes comme les mégaphorbiaies. Les travaux sont réalisés sur plusieurs parcelles du Marais, en zones humides, à partir des Deux-Sèvres et du nord Charente-Maritime.
- Un contrat porté par le Parc pour aménager la pointe de l'Aiguillon, incluant l'installation de ganivelles, de parcelles de bouclage et de fils lisses pour canaliser le public et préserver les dunes. Il prévoit également le dessouchage des rejets de peupliers sur l'ancienne zone du camping.
- Le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise a mis en place un contrat pour aménager des zones de prélèvement pour les digues, comprenant la création de 2 615 mètres carrés d'îlots destinés à accueillir la faune migratrice et nicheuse. Ce projet est situé à Champagné-les-Marais, sur la zone de Virecourt.

Point sur la gestion de l'eau

Monsieur Arthur Boidron mentionne la mise en place d'un contrat territorial (CT) cadre pour améliorer la cohésion des actions sur le territoire, un outil de l'agence de l'eau visant à améliorer le bon état des masses d'eau, au nombre de cinq sur le territoire. Créé par l'EPMP, ce contrat permet d'assurer une vision commune et une coordination à l'échelle de la zone humide. Il définit des orientations communes basées sur des études, ou des principes de cohérence. Le CT cadre ne réalise pas de travaux sur le terrain, mais il facilite des actions transversales comme l'animation, la communication, la création et l'usage d'outils communs.

Le Sysma est un outil SIG commun lancé en 2023, visant à centraliser les actions des CT opérationnels et des contrats de Marais sur le même site. Son objectif est de permettre aux porteurs de CT d'avoir facilement accès à ces informations et de favoriser la bancarisation dans l'optique d'un renouvellement. En 2024, une consultation avec les porteurs de CT a permis d'identifier les améliorations nécessaires de

cet outil lancé en 2023, aboutissant à une nouvelle version, incluant mes notions de travaux programmés et réalisés.

Stratégie d'acquisition foncière

Monsieur Alain Texier indique qu'une discussion a eu lieu concernant la stratégie foncière du Marais poitevin, pilotée par l'EPMP, visant à fédérer les acquisitions environnementales publiques ou collectives. En 2022, environ 2 000 hectares ont été achetés dans cette optique. L'objectif principal des acquisitions était de préserver les prairies, ce qui a été largement atteint avec 1 500 ha de prairies sur 2 700 ha acquis depuis 1970.

En revanche, les milieux tels que les roselières, les tourbières et autres habitats spécifiques, bien qu'importants dans Natura 2000, ont été peu acquis, représentant seulement une trentaine d'hectares.

Stratégie nationale des aires protégées

En 2024, la stratégie nationale d'aires protégées (Snap) a été présentée, visant à renforcer la protection de la nature en France. Depuis un an, un travail est réalisé sur le Marais poitevin, impliquant une trentaine d'organismes, pour identifier et répertorier les sites potentiels qui méritent d'être reconnus dans cette stratégie et sur lesquels se mobiliser.

Le premier outil a pour objectif de définir le nombre d'aires protégées et de faire connaître les aires existantes ; il prend la forme d'un rapport. Il sera prochainement diffusé et présentera une vingtaine de sites protégés en Marais poitevin, incluant plusieurs arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves, le parc marin et un PNR. Tous les outils de la Snap ont été retravaillés dans des fiches synthétiques sur chaque site, donnant des informations telles que sa superficie, sa réglementation, sa création et ses objectifs, offrant ainsi un guide technique pour comprendre les aires protégées en Marais poitevin.

Le second outil a pour objectif de projeter le territoire afin de définir les futures aires protégées du Marais poitevin et les sites pouvant prétendre à la reconnaissance d'aire protégée, gérée par du pâturage, par une commune ou par une association. L'EPMP, en collaboration avec les services de l'État, a souhaité se projeter sur des démarches déjà engagées depuis 2022, pour mobiliser des sites potentiels, au-delà des réserves, incluant des espaces naturels sensibles (ENS) et des prairies pâturées. Pour définir cette stratégie, l'EPMP s'appuie sur les acquisitions foncières et l'engagement des propriétaires pour maintenir l'élevage.

Les dynamiques diffèrent selon les régions et départements. Certains sites pourraient bientôt être reconnus comme aires protégées ou zones de protection forte, notamment :

- Les sites du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine souhaitant cette reconnaissance ;
- Les sites biologiquement intéressants dont les opérateurs-propriétaires et gestionnaires ne sont pas encore prêts à demander cette labellisation. Cela concerne les propriétés du Conservatoire du littoral, des marais communaux en convention de gestion avec le Parc, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), les Chambres d'agriculture, les ENS des conseils départementaux tels que les grands espaces boisés en Vendée. Une reconnaissance serait possible si les efforts d'acceptabilité, d'information et de connaissance étaient renforcés.

Monsieur François Geay rappelle que la Snap sera intégrée à la stratégie foncière du Marais poitevin, qui coordonne l'ensemble des opérateurs fonciers sur la zone humide. Cette stratégie, élaborée en concertation avec eux, a été validée par le conseil d'administration de l'EPMP il y a plusieurs années.

Monsieur Thomas Simon du Comité régional de la conchyliculture, ne partage les termes « limiter », « supprimer » ou « fortement réduire » les activités humaines dans le périmètre des protections fortes. La profession conchylicole, située principalement sur le littoral de la pointe d'Arçay dans l'estuaire du

Lay, est en interaction constante avec son milieu, en particulier les secteurs agricoles et conchylicoles qui vivent avec le milieu. Cependant, la qualité de l'eau littorale, notamment dans le pertuis Breton, se dégrade. En 2025, certaines zones conchylicoles seront déclassées en raison de pollutions non identifiées, notamment autour de la Tranche-sur-Mer, de l'Aiguillon-la-Presqu'Île et en Charente-Maritime. La dégradation continue des zones conchylicoles soulève des inquiétudes concernant l'état de l'eau et du littoral, nécessitant une attention particulière à la qualité des eaux.

Monsieur Alain Texier précise que la carte de la Snap présentée exclut, à l'exception des zones conchylicoles situées dans la réserve de la baie de l'Aiguillon, les zones ostréicoles. Il souligne la nécessité de rester vigilant sur ce sujet avec les services de l'État.

Monsieur François Geay souligne que concernant la qualité de l'eau, des travaux spécifiques peuvent être mentionnés, comme les travaux du Syndicat mixte du bassin du Lay sur les études de flux bactériologiques. Des projets au sein de l'EPMP ont été présentés lors du dernier conseil d'administration. Dans le Sdage, la disposition 7C-4 souligne l'importance de la qualité de l'eau, avec un besoin d'améliorer la connaissance par des analyses. Le système d'information sur l'eau du Marais poitevin, qui permet de suivre les niveaux et volumes d'eau (volet quantitatif), sera prochainement complété par un volet spécifique qui permettra de mettre à disposition des données qualitatives de l'eau.

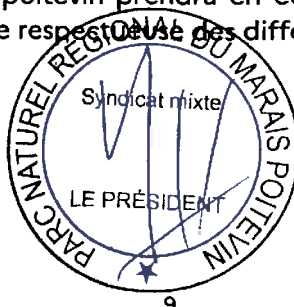
Madame Séverine Vachon souligne l'importance de s'appuyer sur les travaux des commissions locales de l'eau (CLE), qui permettent des échanges entre divers acteurs, y compris les collectivités, au titre de l'urbanisme et son fort impact, mais également la profession agricole et les entreprises.

III- Perspectives 2025

Madame Séverine Vachon évoque les perspectives 2025 :

- La mission d'animation doit être poursuivie avec un renforcement des suivis et de l'action d'animation auprès des territoires et acteurs. L'accompagnement financier de l'EPMP est à saluer, car il permet de réaliser les missions et de mettre en place la stratégie évoquée, essentielle au regard des fiches actions qui font partie du Docob.
- Le suivi de l'observatoire du patrimoine naturel soulève des questions concernant les financements futurs et la manière de prioriser les actions à entreprendre.
- Le déploiement des outils Natura 2000, tels que la charte, les contrats et les MAEC. Les efforts réalisés par les services de l'État dans une enveloppe contrainte au regard du contexte sont à saluer, ainsi que leur volonté de prioriser le Marais poitevin en raison de ses enjeux majeurs, bien que des efforts supplémentaires restent incertains.
- Les études de bilan du CT cadre et des CT opérationnel de la zone humide ;
- La stratégie foncière et la Snap.

Monsieur François Geay souligne l'importance du bilan du CT cadre, qui permet de cofinancer divers outils, notamment l'OPN. Cette évaluation est une étape préalable à une reprogrammation dès 2026 ; il est crucial d'éviter toute rupture de financement. L'évaluation scientifique de la biodiversité, en lien avec les niveaux d'eau, ainsi que le financement des outils du système d'information de l'eau, font partie des actions à soutenir. Une opération importante sera menée en 2025 pour porter un regard extérieur sur les actions et garantir la continuité des actions et des partenariats. Enfin, l'intégration de la Snap dans la stratégie foncière du Marais poitevin prendra en compte les remarques de la réunion pour élaborer une stratégie foncière globale respectueuse des différentes sensibilités et intérêts.



Le président,

Signature
numérique de
François GEAY
Date : 2025.04.11
17:23:55 +02'00'